



**CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

Procès-verbal n°4 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 9 mai 2022, 19h30, Salle du Conseil

Présidence : M. Arjen Meijer

Vice-présidence : M. Francisco Sanchez

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Scrutateurs : M. Fritz Dennler, M. Thierry Rouiller

Scrutateur suppléant : M. Stephan Schwab.

Séance transmise sur ValTV

L'heure de convocation étant écoulée, M. le Président salue les membres du Conseil, la Municipalité incorpore, la presse, le public et les téléspectateurs.

a) Appel nominal

Conseillers et Conseillères présent/e/s : 49 à l'appel nominal, 53 à partir du point 3 de l'ordre du jour

Excusé/e/s : Mmes Naomi Lecoultre et Dinha Santana Meylan. MM. Rémy Bossert et Dominique Heini.

Absent : M. Aftab Hussain Shah

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

b) Adoption du procès-verbal de la séance 21 mars 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

c) Communications du Président

M. le Président donne lecture de plusieurs lettres qui sont mises en annexe de ce procès-verbal.

- Une lettre de la Commission des finances qui demande le retrait de l'ordre du jour de sa lettre du 2 mars 2022.
- La lettre de démission de Mme Magali Junod du groupe UDI.
- La lettre de démission de Mme Alix Maillard du groupe RV.

M. le Président prend note avec regret de ces démissions et forme ses meilleurs vœux pour Mmes Junod et Maillard.

En accord avec l'article 84 de la Loi sur les exercices politiques, le 1^{er} suppléant éligible du groupe UDI était M. Egzon Thaqi mais M. Thaqi a renoncé par écrit à son mandat. Le prochain vient-ensuite est M. Désiré Rusovsky qui a accepté son mandat. Il est présent et sera assermenté selon l'ordre du jour.

Le remplaçant du groupe rose-verts sera assermenté lors de la séance du 27 juin prochain.

- Une lettre de M. Raymond Lavanchy, Chef du groupe UDI, qui demande que le Conseil vote sur la question de la diffusion ou non sur ValTV de la séance extraordinaire du 24 mai prochain. M. le Président propose de traiter cette demande séance tenante vu l'urgence de la proposition.
- La sortie récréative du Conseil communal aura lieu le samedi 10 septembre 2022. Infos suivront.

- La prochaine séance du Conseil aura lieu le 24 mai, l'ordre du jour, le préavis et ses annexes ont été envoyés le 14 avril.

d) Communications municipales

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

M. le Président propose 3 modifications de l'ordre du jour pour les raisons suivantes :

Suite à la démission de Mme Magali Junod il y a un siège vacant au Conseil de fondation de la Caisse de secours G.-H. Piguet. L'élection complémentaire est proposée ce soir. (Mme Junod était scrutatrice suppléante, le Bureau 22-23 sera élu le 27 juin 22).

Le point 6 de l'ordre du jour peut être supprimé puisque la COFIN a retiré sa lettre.

M. le Président propose d'ajouter un point pour traiter la lettre du chef du groupe UDI. En accord avec l'art. 61 du règlement du Conseil, la demande de remettre en question la décision du Bureau de ne pas diffuser sur ValTV la séance extraordinaire du 24 mai peut être traitée séance tenante si l'interpellation est appuyée par 5 membres du Conseil au minimum.

M. le Président demande s'il y a 5 membres qui soutiennent cette interpellation, le vote est ouvert, plus de 5 membres appuient la demande de M. Lavanchy.

M. Eric Rochat arrive, 50 membres sont donc présents.

La proposition d'ordre du jour modifié est le suivant :

- 1. Assermentations**
- 2. Préavis N°04-2022 Travaux de rénovation, d'optimisation énergétique et de mise aux normes de sécurité – Centre Sportif Vallée de Joux**
- 3. Traitement de la lettre du Groupe UDI concernant la diffusion de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 sur ValTV**
- 4. Election complémentaire à la commission de naturalisation**
- 5. Election complémentaire au Conseil de Fondation de la Caisse de secours G.-H. Piguet**
- 6. Rapport du Président du Conseil intercommunal de l'ASIVJ**
- 7. Rapport du Président du Conseil intercommunal de ValRégisEaux**
- 8. Divers et propositions individuelles**

Cet ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Ansgara Flade et de M. Désiré Rusovsky, remplaçant/e/s de Mme Laura Bossert et Mme Magali Junod pour le Groupe UDI.

Le nombre de membres présents est maintenant de 52.

2. Préavis N°04-2022

Travaux de rénovation, d'optimisation énergétique et de mise aux normes de sécurité Centre Sportif Vallée de Joux

La COFIN a été nommée par le Bureau pour étudier ce préavis. M. Nicolas Guignard, rapporteur lit le rapport qui recommande d'accepter les conclusions de ce préavis. (Rapport en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Stéphane Reymond évoque les déprédations derrière la salle omnisports et demande s'il y aurait la possibilité d'installer des caméras de surveillance afin d'éviter des dégâts et autres briques de verre entre autres sur la piste d'athlétisme.

Mme Carole Dubois, membre du Conseil d'administration, répond qu'il est effectivement prévu d'en installer, cela correspond aussi à une demande de la gendarmerie.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet les conclusions du préavis au vote, elles sont toutes acceptées à l'unanimité, le Conseil communal :

1. Autorise la Municipalité à financer les travaux de rénovation du Centre Sportif
2. Alloue dans ce but un crédit de CHF 1'573'000.-
3. Décide de porter ce financement au bilan dans le compte 9123.2 à l'actif du patrimoine financier
4. Autorise la Municipalité à prélever la somme de CHF 1'000'000.- dans le fonds de réserve 9282.18 Centre Sportif travaux et d'amortir le solde en 10 ans maximum par le compte de fonctionnement 171.3302
5. Autorise la Municipalité à emprunter si nécessaire la somme de CHF 1'573'000.-, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.- de la législature 2021-2026

3. Traitement de la lettre du Groupe UDI concernant la diffusion de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 sur ValTV

M. le Président donne quelques explications sur les raisons qui ont amené le Bureau du Conseil à prendre la décision de ne pas diffuser la séance extraordinaire du 24 mai prochain, séance dédiée uniquement au traitement du préavis 05-2022 Prise en considération du rapport sur l'étude de faisabilité de la fusion des communes de la Vallée de Joux, l'approbation des coûts financiers et la suite à donner concernant le processus de fusion.

- Le Bureau a pris cette décision après discussion avec les Présidentes des Conseil des deux autres communes concernées ainsi qu'avec nos représentants au Comité de pilotage, en considérant l'ensemble de la Vallée et en estimant qu'il y avait une logique entre le fait de ne pas diffuser d'informations sur le vote par message et le fait de ne pas diffuser le vote de notre commune via la télévision locale.

La séance du 24 mai reste publique donc les citoyens qui s'intéressent au sujet pourront y assister.

M. le Président estime que la demande du groupe UDI, par leur chef M. Lavanchy, de reconsidérer la décision du Bureau et d'appliquer des règles décisionnelles en la matière montre une rupture de confiance entre le groupe UDI et le Bureau du Conseil communal.

La question de la diffusion ou non de cette séance doit donc être soumise au vote du Conseil ce soir.

La discussion est ouverte. M. Raymond Lavanchy s'exprime :

En écrivant au Président du Conseil, j'étais conscient que le ton abrupt et impératif de ma lettre n'allait pas forcément plaire. Bien que signée avec la mention Chef du groupe UDI, je relève qu'elle est rédigée à la 1^{ère} personne. J'aurais dû peut-être ne pas mentionner ma fonction et la signer en tant que simple conseiller, chose à laquelle on peut m'en tenir grief, ce que j'accepte volontiers.

Toutefois, les faits sont là et ma vive réaction est motivée par la procédure qui a conduit à la décision de non-diffusion télévisuelle d'une séance.

Ce renoncement va à l'encontre de la volonté du conseil qui avait approuvé le 25.10.2021, la poursuite de la diffusion télévisuelle de ses séances, dans un esprit d'ouverture et de parfaite transparence à l'endroit de la population.

Il est dès lors clair qu'une renonciation est de la compétence exclusive du Conseil, et celle qui nous occupe ne lui a pas été soumise. (Le Conseil a décidé, c'est à lui de décider).

Ce renoncement est une première, pour le moins depuis le début de cette législature. La manière dont il a été prononcé étant incorrecte, il faut dès lors rétablir la situation sans délai pour ne pas créer un précédent.

Malheureusement, mon intervention tombe sur un sujet au combien sensible. Je devrais dire plutôt heureusement et vous explique pourquoi mais au préalable je tiens à rappeler que le 24 mai prochain, nous n'allons pas voter sur la fusion à proprement parlé mais sur notre volonté de poursuivre ou non l'étude en cours ce qui est une autre chose.

Je comprends parfaitement le motif invoqué soit de ne pas vouloir créer une inégalité du traitement de l'information entre les communes, car nous sommes la seule à pratiquer de la sorte. Il n'y a pas que cet aspect à ma connaissance mais également la peur d'une collusion avec les 2 autres conseils qui pourraient, au travers des moyens de télécommunication, être tenus au courant en direct de ce qui se dit à la séance du Chenit et ainsi être influencés dans leurs choix.

Une telle crainte n'a pas lieu d'être. Modifier notre pratique habituelle pour les raisons susmentionnées est une fausse bonne idée. Le risque de collusion peut être évité en interdisant ou éteignant tout appareil de communication durant la séance, ce qui a été décrété au Lieu. D'autre part, une retransmission télévisuelle est faite à l'intention des téléspectateurs de la Vallée toute entière, et non à celle des membres des différents conseils qui siègeront en même temps.

Je vous laisse imaginer les très probables conséquences d'un renoncement chez nos fidèles téléspectateurs et la population en général qui, je le souligne en passant, sont aussi des votants et, je l'espère, auront la possibilité d'accepter ou non cette fusion qui impactera de manière certaine leur avenir. Cela ne sera possible que si l'étape du 24 mai prochain est franchie avec succès.

Voici maintenant plusieurs années que par transparence à l'égard de la population, nous diffusons nos séances de conseil en direct car nous n'avons rien à cacher. Pourquoi dès lors, sur un sujet certes sensible mais qui concerne l'avenir de toute la population, dérogerait-on à nos principes ?

Ce faisant, j'en suis persuadé, nous ruinerons la parfaite et intégrale transparence voulue et appliquée par le Comité de pilotage de ce projet de fusion qui, jusqu'à ce jour, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour informer objectivement et sans retenue l'ensemble de la population combière.

Même s'il est vrai que notre séance restera publique et que les gens qui le désirent peuvent y assister, ne pas diffuser la séance du 24 mai prochain serait une erreur. Elle pourrait créer un sentiment que notre Conseil a quelque chose à cacher dans ce dossier, ce qui est absolument faux. Je vous enjoins dès lors à accepter la diffusion de ladite séance contrairement à ce qui a été décidé de manière non-conforme.

Si nous refusons, l'image de notre Conseil en pâtira assurément, ce qui serait fort regrettable.

M. Stéphane Reymond, membre du copil, assure qu'il n'y a jamais eu de volonté de cacher quoi que ce soit. Le copil a été consulté et il s'est en effet prononcé pour une non-diffusion mais si cela pose des problèmes il ne s'y oppose finalement pas.

M. Cyril Maillefer demande s'il serait possible de diffuser en différé, par exemple avec 20 minutes de décalage.

M. le Président affirme qu'il est difficile de prévoir la durée des débats dans chaque Conseil, il évoque la possibilité de diffuser 24h après.

M. Jean-Luc Lecoultre soutient la proposition de M. Lavanchy dans une volonté de transparence.

M. Nicolas Guignard demande si l'option de retransmettre la séance le lendemain pourrait être mise en vote.

M. le Président confirme que cette option peut être mise en vote sous la forme d'un amendement.

M. Gery est arrivé, 53 membres sont donc présents.

M P.-O. Capt approuve le fait que cette décision doit être prise par le Conseil. Il est d'avis qu'une diffusion serait un avantage pour la population.

M. Daniel Kaempf exprime sa confiance au Copil et au Bureau du Conseil, il soutiendra leur décision.

M. Francisco Sanchez prend position en lisant le texte qui suit :

Une séance sur le même sujet est programmée dans les trois conseils communaux de la Vallée, dans le but de débattre de la suite à donner au projet de fusion des trois communes si on continue ou pas le projet, les débats et le résultat de ces débats seront capitaux pour la suite, il est donc important que ces derniers soient donnés de la même manière. Les arguments des uns et des autres peuvent influencer la décision du projet, la décision finale appartiendra au peuple. Transmettre nos débats en direct sur ValTV pourrait donner une raison de plus à ceux qui claironnent leur opposition « ce sera la commune du Chenit qui prendra toutes les décisions du fait du nombre d'habitants et de sa situation financière »

Par esprit d'équité je vous invite à ne pas modifier la décision du Bureau concernant la non-diffusion de notre séance du 24 mai sur Val TV.

Il y a une différence importante entre les séances du Conseil où nous traitons les affaires de la commune. Il est non seulement important mais obligatoire d'informer les habitants de la commune du bon déroulement des affaires, d'une façon ou d'une autre. Alors que le 24 mai nous allons traiter une affaire qui concerne toute la Vallée, il serait adroit que l'information des séances qui auront lieu au même moment dans les trois communes se donnent de la même façon.

Une proposition à étudier serait d'enregistrer les trois séances de conseils et les donner dans une émission de Val TV dédiée au projet de la fusion des trois communes.

M. Lavanchy précise que la raison principale qui l'a fait réagir est la question de la procédure.

M. Bertrand Meylan, Municipal et membre du Copil déclare que le Copil n'a jamais considéré la possibilité de la retransmission 24h après la séance mais que si cela avait été le cas, cette option aurait pu être approuvée.

M. le Président accorde la parole à M. Lavanchy qui demande, en réaction aux affirmations de M. Sanchez, quelle est la différence de l'impact sur la décision entre diffusion en direct et retransmission le lendemain car il estime qu'il n'y en a pas.

M. Sanchez avance l'aspect d'équité entre les 3 communes.

La parole n'est plus demandée, M le Président annonce que l'amendement de M. Guignard qui propose la retransmission de la séance du 24 mai sur Val TV le lendemain sera d'abord soumise au vote.

Cet amendement est soumis au vote avec les résultats suivants :

OUI 22 NON 17 ABSTENTIONS 6

M. le Président annonce que le Conseil communal du Chenit a donc décidé que la séance extraordinaire du 24 mai sera retransmise sur ValTV le 25 mai 2022.

M. le Président déclare que le Bureau prend acte de cette décision et demande à l'entreprise Meylan Productions de faire le nécessaire pour cette diffusion.

M. Claude Reymond demande pourquoi la proposition de M. Lavanchy n'a pas été soumise au vote. M. le Président explique que selon notre règlement un amendement est d'abord soumis au vote, s'il est accepté la discussion est terminée.

4. Election complémentaire à la commission de naturalisation

Suite à la démission de Mme Laura Bossert une place est vacante dans cette commission. M. Lavanchy propose, au nom du groupe UDI, la candidature de Mme Ansgara Flade.

Il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose d'élire tacitement Mme Flade. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, Mme Ansgara Flade est élue membre de la commission de naturalisation.

5. Election complémentaire au Conseil de Fondation de la Caisse de secours G.-H. Piguet

Suite à la démission de Mme Magali Junod une place est vacante dans ce Conseil de fondation. M. Lavanchy propose, au nom du groupe UDI, la candidature de Mme Françoise Reymond.

Il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose d'élire tacitement Mme Reymond. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, Mme Françoise Reymond est élue membre du Conseil de Fondation de la Caisse de secours G.-H. Piguet.

6. Rapport du Président du Conseil intercommunal de l'ASIVJ

M. Didier Vaucher, Président du Conseil intercommunal de l'ASIVJ (Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux) informe le Conseil du rôle de l'ASIVJ et de son développement. Voir rapport en annexe.

7. Rapport du Président du Conseil intercommunal de ValRégieaux

M. Stéphane Reymond, Président du Conseil intercommunal de ValRégieaux informe le Conseil du rôle et des projets de cette association intercommunale. Voir présentation en annexe.

8. Divers et propositions individuelles

M. le Président ouvre la discussion.

- M. Jean-François Aubert rappelle son intervention de 2020 au sujet du ruclon de l'Orient. Depuis sa désaffectation les déchets et ordures ont disparu mais il y a un endroit, derrière l'ancien local des pompiers, utilisé comme dépôt de vieilles machines et tracteurs. S'agit-il d'un terrain privé ou public ? La loi interdit de tels dépôts, comment se fait-il que cela soit admis par la Municipalité ?

M. le Municipal Michel Vuilloud n'avait pas connaissance de cette situation, il va se renseigner et réagir selon le cas.

- M. Jean Fred Capt évoque le fait qu'il y aurait de moins en moins de terrains à vendre. Au Village du Brassus des discussions ont eu lieu sur le quartier des Mollards qui est équipé mais qui ne pourra semble-t-il pas être bâti.

Va-t-on se trouver à l'avenir avec de nombreuses personnes qui voudraient habiter ici mais cela ne sera pas possible. M. Capt souhaite s'assurer que la Municipalité et le Canton considèrent cette éventualité.

Il demande également ce qu'il en est de la sécurité de l'approvisionnement en eau à la Vallée aujourd'hui et à l'avenir.

Mme Carole Dubois, Municipale, au sujet de l'aménagement du territoire ; cette question fait référence à la problématique de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire). Cette loi a des bases légales très précises et restrictives, par exemple un calcul du nombre d'habitants supplémentaires auxquels la commune a droit pour les 15 prochaines années. La marge de manœuvre possible a été utilisée en respectant la loi. Mme la Municipale comprend bien les préoccupations exprimées, elle ajoute que le PACOM (plan d'affectation communal) qui a été mis à l'enquête est le fruit de plus de 10 ans de travail, il respecte les critères fédéraux et cantonaux alors que la Municipalité aurait préféré pouvoir faire d'autres choix mais cette loi a été votée par le peuple suisse, vaudois et comtois. Le maximum a été fait pour que cette application soit la plus acceptable possible pour les citoyens et citoyennes de notre commune.

M. Stives Morand, Municipal, répond au sujet de l'eau : ValRégieaux pompe 960'000 m³ par année, il y a actuellement environ 30% de fuites. Le but est d'optimiser le diamètre des tuyaux et de faire en sorte que cette eau soit acheminée dans les robinets.

Les lois fédérales interdisent de pomper dans les sources et rivières à partir d'un certain niveau d'étiage. La source du Brassus est concernée par cette limitation en septembre et octobre, malgré le fait que la commune ait beaucoup investi dans cette grande source. D'autres solutions doivent être trouvées alors que des périodes de sécheresse ne sont maintenant pas rares à la Vallée. Il faut retenir 2 messages : optimiser la distribution et consommer l'eau sans la dilapider.

- Mme Fabia Meylan revient sur les propos de M. Michel Vuilloud Municipal lors du dernier Conseil au sujet de la probable disparition des éco-points. Elle demande que ce service de proximité perdure. Dans le cas contraire, comment sera gérée l'augmentation de trafic à la déchetterie ? Afin d'améliorer la qualité du tri et réduire les incivilités, Mme Meylan suggère l'installation de panneaux informatifs et demande à la Municipalité d'envisager de garder les éco-points et de trouver d'autres solutions pour diminuer les incivilités et le déficit financier de la déchetterie.

M. Michel Vuilloud, Municipal, précise que ce n'est que les bennes à cartons et verres qui devraient disparaître, les bennes à déchets ménagers et organiques resteront aux éco-points. Il remercie pour ces propositions, une communication dans la FAVJ, sur Valtv et des panneaux d'information sont prévus. Des discussions sont en cours avec une enseigne de la place qui récolterait le plastique dans des sacs payants. Par ailleurs l'équipe communale a toujours été et sera toujours disponible pour aider à transporter le recyclage les personnes pour qui cela est nécessaire

- M. Claude Reymond demande des nouvelles sur l'évolution de l'Hôtel de ville vu la résiliation de bail du tenancier.

Mme Isabelle Piguet, Municipale, informe qu'à la suite de l'annonce parue la Municipalité a reçu quelques candidatures, la procédure est en cours et la reprise devrait être effective dans le délai imparti.

- M. Daniel Kämpf revient sur le sujet de l'aménagement du territoire, il apprécierait d'entendre un état des lieux du PACOM. Il fait référence aux communications municipales qui évoquent le PPA des Grandes Roches et une enquête publique en mai alors qu'une séance d'information est prévue après le délai d'enquête, quelle en est la logique ?

Mme Carole Dubois, Municipale, informe que la Municipalité a terminé les entretiens individuels avec les 25 opposants au PACOM.

Suite à ces auditions il y aura une enquête complémentaire qui prendra en compte certaines modifications en particulier la lisière forestière. Il y aura de nouveau la possibilité de faire opposition, elle a l'espoir de présenter le préavis en décembre ou il sera peut-être nécessaire de prévoir une séance extraordinaire. Après le vote du Conseil communal, le PACOM partira au Canton. Ensuite devrait intervenir la validation de la cheffe de Département, puis il y aura encore un droit de recours. On ne sait donc pas quand ce plan d'affectation pourra être mis en œuvre.

M. Bertrand Meylan, Municipal, au sujet des communications municipales, corrige la date de la présentation publique sur le PPA des Grandes Roches ce sera bien le 16 mai et non le 16 juin comme annoncé. Il remercie M. Kämpf pour sa remarque.

- M. Didier Vaucher est d'avis que cela devient vraiment nécessaire d'étendre les horaires de la déchetterie. D'autre part il constate de plus en plus de véhicules mal stationnés, en particulier sur les trottoirs et les lignes jaunes. Il demande qu'il y ait des contrôles.

M. Michel Vuilloud, Municipal, confirme que l'horaire de la déchetterie sera effectivement étendu comme déjà annoncé.

M. Olivier Baudat, Syndic, explique que des procédures sont en cours afin de légaliser certains marquages, ensuite l'ASP qui sera engagé par la commune pourra verbaliser lorsque nécessaire.

- M. Pierre-Olivier Capt au sujet des déchets, il lui semble que le tri est mal fait dans le compost mais pas dans le verre et carton, pourquoi les enlever alors que c'est très utile aussi aux personnes âgées ?

M. Michel Vuilloud, Municipal, informe que la raison de la suppression des bennes cartons et verres est de réduire les coûts de transport. Concernant les incivilités on retrouve beaucoup d'objets qui devraient être apportés en déchetterie, il est vrai qu'il y a beaucoup de déchets non organiques dans le compost.

- M. Daniel Kämpf au sujet du dîner des + de 65 ans, il invite la Municipalité à prendre en compte dans ses réflexions l'aspect de réseautage et d'entraide au-delà de l'aspect financier pour décider de perpétuer cette invitation ou non.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président rappelle la séance extraordinaire du 24 mai prochain à 20h00.

Il remercie le Bureau, les membres de l'Administration communale et spécialement Messieurs Daniel Trotti et Olivier Lanthemann pour leur précieuse aide.

Il invite l'Assemblée à participer à la présentation qui suit sur les résultats de l'Etude de mobilité à la Vallée de Joux par Citec Ingénieurs Conseils et qui sera également diffusée sur ValTV.

La séance est levée à 21h30.

Arjen Meijer



Président



Françoise Messer



Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Lettre de la COFIN
- Lettre de démission de Mme Magali Junod du groupe UDI
- Lettre de démission de Mme Alix Maillard du groupe RV
- Rapports de la COFIN sur le préavis 04.2022
- Rapport du Président du Conseil intercommunal de l'ASIVJ
- Présentation du Président du Conseil intercommunal de ValRégieux